

ASSOCIATION « AMNESTY INTERNATIONAL AFRIQUE DU NORD »



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION FINANCIERE AU 31/12/2023

Mars 2024

MOHAMED YASSINE RABAH

MYR Audit & consulting
Mohamed Yassine RABAH

Expert-comptable membre de l'OECT

Tunis, le 26 Mars 2024

Mesdames & Messieurs les membres de l'Association
« AMNESTY INTERNATIONAL AFRIQUE DU NORD »
24 AVENUE DU LIVRE LES BERGES DU LAC 2, 1053 TUNIS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de **l'Association « AMNESTY INTERNATIONAL AFRIQUE DU NORD »** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi et les normes professionnelles.

Rapport sur la situation financière

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Association « AMNESTY INTERNATIONAL AFRIQUE DU NORD » comprenant la situation financière Actifs et Passifs au 31 décembre 2023, ainsi que l'état des produits et des charges et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers sont établis en dinars tunisiens et font ressortir un total des actifs de 731 060 DT, un excédent des produits sur les charges de l'exercice de 98 667 DT et une trésorerie nette de 561 738 DT.

Opinion

A notre avis, les états financiers ci joints, sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association « AMNESTY INTERNATIONAL AFRIQUE DU NORD » au 31 décembre 2023, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises et aux normes comptables tunisiennes.

Responsabilité du Bureau Exécutif pour les états financiers

Le Bureau Exécutif de l'Association est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au bureau exécutif qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le bureau exécutif a l'intention de liquider ou de cesser son exploitation ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés par votre bureau exécutif. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- La situation financière au 31/12/2023 est présentée selon les recommandations de la Norme comptable relative aux associations, aux partis politiques et aux autres organismes sans but lucratif « NCT45 ».
- Conformément aux dispositions de l'article 40 du Décret-loi n°2011-88 du 24 Septembre 2011, nous n'avons pas de remarques particulières sur les informations données dans les registres préparés par l'association au titre de l'exercice 2020. Les registres sont :
 - Le registre des membres ;
 - Le registre des procès-verbaux des délibérations des organes de direction ;
 - Le registre des activités et des projets ;
 - Le registre des dons.

Mr Mohamed Yassine RABAH
Commissaire aux Comptes

Mohamed Yassine RABAH
Expert-comptable
membre de l'OECT
MF: 0968890X/A/P/000



ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

*Exercice clos le 31 Décembre 2023
(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)*

ACTIFS	Notes	31/12/2023	31/12/2022
AC 1 - Liquidités et équivalents de liquidités	1	561 738	505 652
AC 3 - Autres actifs courants	2	780	8 667
AC 7 - Immobilisations financières	3	8 100	8 875
AC 8 - Immobilisations corporelles	4	160 443	132 928
<i>Total des actifs</i>		731 060	656 122
PASSIFS ET ACTIFS NETS	Notes	31/12/2023	31/12/2022
PA 2 - Autres passifs courants	5	384 654	427 825
PA 3 - Fournisseurs et comptes rattachés		3 151	11 224
<i>Total des passifs</i>		387 806	439 049
AN 3 - Subventions d'investissement	6	160 443	132 928
AN 6 - Excédent ou déficit des produits sur les charges - reportés		84 145	105 142
AN 7 - Excédent ou déficit des produits sur les charges de l'exercice		98 667	(20 997)
<i>Total des actifs nets</i>		343 254	217 073
<i>Total des passifs et des actifs nets</i>		731 060	656 122

ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES*Période allant du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023**(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)*

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Produits			
PR 1 - Cotisations des adhérents		30	30
PR 3 - Subventions de fonctionnement		4 298 441	4 398 703
PR 7 - Quote-part des subventions d'investissements inscrites aux comptes de produits		37 016	28 872
PR 8 - Autres gains		123 740	3 801
Total des Produits	7	4 451 083	4 439 549
Charges			
CH 1 - Achats consommés de fournitures et approvisionnements	8	48 899	36 207
CH 2 - Charges de personnel	9	3 741 401	4 112 964
CH 3 - Dotations aux amortissements et aux provisions	4	28 872	37 016
CH 4 - Autres charges courantes	10	533 244	274 360
Total des Charges		4 352 417	4 460 547
Excédents des produits sur les charges de l'exercice		98 667	(20 997)

Etat des flux de trésorerie

Période allant du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

	31/12/2023	31/12/2022
Flux de trésorerie liés aux activités courantes		
F 1- Encaissement des cotisations des adhérents	30	30
F 2- Encaissement des revenus des activités et manifestations		
F 3- Encaissement des subventions de fonctionnement	3 206 042	3 060 068
F 4- Encaissement d'autres revenus et apports		
F 5- Décaissement des sommes versées aux fournisseurs	(236 487)	(198 639)
F 6- Décaissement des rémunérations versées au personnel	(2 732 016)	(2 899 741)
F 7- Autres Décaissement des activités courantes	(11 943)	(27 262)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes	225 626	(65 544)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
F 8- Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(170 315)	
F 9 - Encaissement sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		
F 10 - Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières	(8 100)	
F 11 - Encaissement sur cession d'immobilisations financières	8 875	
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	(169 540)	0
Flux de trésorerie liés aux activités de Financement		
F 12- Encaissement des dotations		
F 13- Encaissement des subventions d'investissement		
F 14- Encaissement des apports affectés à des immobilisations		
F 15- Encaissement provenant des emprunts		
F 16- Décaissement suite au remboursement d'emprunts (en principal et intérêt)		
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	-	-
Variation de trésorerie	56 086	(65 544)
Trésorerie au début de l'exercice	505 652	571 196
Trésorerie à la clôture de l'exercice	561 738	505 652

NOTES RELATIVE A LA PRESENTATION DE L'ASSOCIATION :**PRESENTATION D' « Amnesty International Afrique du Nord »**

L'association « Amnesty International Afrique du Nord » est une association régie par le Décret-loi n°2011-88 du 24 Septembre 2011, portant organisation des associations en Tunisie qui fait partie de l'organisme international « Amnesty International Londres » créée le 28 février 2016.

L'objet de « **Amnesty International Afrique du Nord** » consiste essentiellement à :

- (a) Faire des enquêtes, des recherches et des actions qui visent à prévenir les graves violations des droits de l'homme en Afrique du Nord et à mettre terme à ces violations ;
- (b) Inciter tous les gouvernements à respecter la primauté de la loi, à adopter les standards en matière des droits de l'homme et à les mettre en application ;
- (c) Œuvrer à la divulgation des violations des droits de l'homme avec précision, rapidité et persévérance ;
- (d) Eduquer au respect des droits de l'homme ;
- (e) Encourager les organisations intergouvernementales, les individus et tous les organes de la société à soutenir les droits de l'homme et à veiller à leur respect.

« **AMNESTY INTERNATIONAL AFRIQUE DU NORD** » en tant qu'association à but non lucratif n'est pas imposable à l'impôt sur les bénéfices.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

- La situation financière au 31/12/2023 de « **AMNESTY INTERNATIONAL AFRIQUE DU NORD** » est présentée selon les recommandations de la Norme comptable relative aux associations, aux partis politiques et aux autres organismes sans but lucratif « NCT45 ».

Les principales méthodes comptables adoptées par « **AMNESTY INTERNATIONAL AFRIQUE DU NORD** » se présentent comme suit :

A. Liquidité et équivalent de liquidité

Ce compte comprend tous les fonds en banque et dans la caisse de l'association existants à la date d'arrêté des états financiers.

B. Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises par « **AMNESTY INTERNATIONAL AFRIQUE DU NORD** » (mobilier et matériel de bureau, matériel informatique, agencements...) sont portées dans les actifs non courants au coût d'achat.

Les taux d'amortissement appliqués au titre de l'exercice en cours sont conformes aux taux maximum des amortissements linéaires arrêtés par le décret n° 2008-492 du 25 février 2008 se présentent comme suit :

POSTES	Taux Appliqué	Mode
Mobilier et matériel de bureau	20%	Linéaire
Matériel informatique	33%	Linéaire
Agenc, Aménag. et Installation	10%	Linéaire

C. Subventions D'investissements

Le compte subventions d'investissements correspond essentiellement aux investissements réalisés par Amnesty International Afrique du Nord et qui sont comptabilisés en contre partie des immobilisations corporelles et incorporelles financés par le financement de Amnesty International Londres.

D. Subventions d'exploitation

Les montants reçus de la part d'Amnesty International ou les charges payées par cette dernière, autres que ceux destinés au financement de l'acquisition des immobilisations, sont inscrits en tant que subventions de fonctionnement ou d'exploitation.

Ces subventions sont destinées à la couverture des charges courantes et de gestion de l'activité de l'association en Tunisie (salaires du personnel, honoraires des consultants et experts, loyers, charges courantes.)

E. Excédents des produits sur les charges de l'exercice

C'est la différence entre les produits et les charges de l'exercice compte tenu de la dotation aux amortissements et aux provisions.

NOTES A LA SITUATION FINANCIERE
Au 31 Décembre 2023 (Exprimés en dinars)

Note 1 : Liquidités et équivalents de liquidités

	<u>31/21/2023</u>	<u>31/21/2022</u>
Banque BIAT	561 393	505 375
Caisse	344	277
<u>TOTAL</u>	<u>561 738</u>	<u>505 652</u>

Note 2 : Autres actifs courants

	<u>31/21/2023</u>	<u>31/21/2022</u>
Charges payées d'avance loyer	0	8 667
Compte d'attente	0	0
Abonnements syndicaux	780	
<u>TOTAL</u>	<u>780</u>	<u>8 667</u>

-

-

Note 3 : Immobilisations financières

Il s'agit de la caution sur loyer du siège social de l'association s'élevant à 8 100 DT.

Note 4 : Immobilisations Corporelles

	<u>31/21/2023</u>	<u>31/21/2022</u>
Matériel Informatique	251 151	240 763
Agencement Aménagement	159 927	335 863
Matériel du bureau	56 804	56 804
<u>TOTAL V. Brute</u>	<u>467 882</u>	<u>633 430</u>
Amortissements Matériel informatique	(242 639)	(238 151)
Amortissements Agencement Aménagement	(7 997)	(205 547)
Amortissements Mobilier ae Matériel du bureau	(56 804)	(56 804)
<u>TOTAL Amortissements</u>	<u>(307 440)</u>	<u>(500 502)</u>
<u>TOTAL V. Nettes</u>	<u>160 443</u>	<u>132 928</u>

Le tableau des immobilisations qui est équivalent au tableau de subventions d'investissements se présente comme suit :

Désignation	Valeurs brutes				Amortissements				VCN
	31/12/2022	Acquisition 2023	Cessions	31/12/2023	31/12/2022	Dotation 2023	Cessions	31/12/2023	31/12/2023
Matériel Informatique	240 763	10 388		251 151	238 151	4 488		242 639	8 512
Agencement Aménagement	335 863	159 927	335 863	159 927	205 547	24 384	221 934	7 997	151 930
Matériel du bureau	56 804	0		56 804	56 804	0		56 804	0
Total	633 430	170 315		467 882	500 502	28 872		307 440	160 443

Note 5 : Autres passifs courants

	<u>31/21/2023</u>	<u>31/21/2022</u>
Personnel charges à payer	-	-
Etat impôt et taxes à payer	75 358	88 115
Charges à payer	124 597	112 892
CNSS à payer (T4)	184 699	226 818
<u>TOTAL</u>	<u>384 654</u>	<u>427 825</u>

Note 6 : Subventions d'investissements

Il s'agit des montants payés directement par Amnesty International aux fournisseurs pour l'acquisition des immobilisations et l'aménagement du siège de l'association en Tunisie.

Ces montants se détaillent comme suit selon les bons de livraison des immobilisations et des travaux :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Travaux d'agencement et aménagement siège social	159 927	335 863
Matériel Informatique	251 151	240 763
Mobilier de bureaux	56 804	56 804
<u>Total Brut</u>	<u>467 882</u>	<u>633 430</u>
Quote part inscrite aux comptes de résultat	(307 439)	(500 502)
<u>Total Net</u>	<u>160 443</u>	<u>132 928</u>

Note 7 : Produits

Les produits au 31/12/2023 ont totalisé la somme de 4 451 083 contre 4 439 549 DT au 31/12/2022 se détaillant comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Dons et Subventions Amnesty International	4 298 441	4 398 703
Quote part des subventions d'invest. inscrite aux comptes de résultat	28 872	37 016
Cotisations des adhérents	30	30
Autres produits ordinaires	9 812	3 801
Gains sur annulation subventions d'investissements de l'ancien siège	113 928	
<u>TOTAL</u>	<u>4 451 083</u>	<u>4 439 549</u>

Les dons et subventions accordés par Amnesty International se détaillent comme suit :

	2023	2022
Virement Amnesty London Janvier	299 505	
Virement Amnesty London Février	256 000	379 110
Virement Amnesty London Mars	432 000	432 918
Virement Amnesty London Avril		
Virement Amnesty London Mai	155 537	357 910
Virement Amnesty London Juin	350 000	
Virement Amnesty London Juillet	249 000	1 211 220
Virement Amnesty London Aout	250 000	
Virement Amnesty London Septembre	120 000	
Virement Amnesty London Octobre	454 000	
Virement Amnesty London Novembre	250 000	678 910
Virement Amnesty London Décembre	390 000	
Salaires payés par Amnesty London	1 036 320	1 268 497
Autres dépenses prises en charge par Amnesty London	56 079	70 138
TOTAL	4 298 441	4 398 703

Note 8 : Achats consommés de fournitures et approvisionnements

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
STEG et SONED	7 149	10 797
Maintenance	21 858	5 208
Fournitures de bureaux	1 751	629
Entretien et nettoyage	17 501	17 933
Autres consommables	640	1 640
TOTAL	48 899	36 207

Note 9 : Charges de personnel

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Salaires et compléments de salaires	2 922 663	3 230 631
Charges sociales	495 662	559 025
Indemnités de relocalisation	3 920	0
Pensions de retraite	289 948	323 308
FOPROLOS	29 208	
TOTAL	3 741 401	4 112 964

Note 10 : Autres charges courantes

	31/12/2023	31/12/2022
Loyer et charges locatives	82 557	83 574
Primes d'assurances	43 601	8 150
Honoraires	65 382	58 171
Documentation	10 616	2 479
Déplacements, Missions et réceptions	169 430	90 602
Frais téléphoniques	29 403	27 607
Impôts et taxes	16 235	3 593
Frais bancaires	1 298	183
Subventions accordées	0	0
Pertes sur annulation installations anciens siège	113 928	0
Autres pertes sur éléments non récurrents	792	0
<u>TOTAL</u>	533 244	274 360